

Burundi : les syndicats demandent l'augmentation des "taux minima" des salaires

@rib News, 06/11/2017 – Source Xinhua Le code burundais du travail devrait être revu rapidement en se focalisant sur l'augmentation des "taux minima" des salaires tant dans le secteur public que privé, a plaidé Tharcisse Gahungu (photo), président de la Confédération Syndicale du Burundi (COSYBU). Regroupant environ 20 syndicats, la COSYBU est la principale confédération syndicale burundaise créée au cours des années 1960.

M. Gahungu, qui s'exprimait vendredi dans un point de presse, a recommandé que la révision du code de travail ainsi souhaitée, doive toucher notamment l'article 74 de ce code datant des années 1980 et "qui n'est plus en adéquation" avec les réalités actuelles du terrain burundais. L'article 74 du code burundais du travail prévoit que les salaires sont librement fixés par le biais des négociations entre l'employeur et le travailleur et que l'Etat doit fixer des taux minima de salaires par catégorie de travailleurs pour que le travailleur ait une juste rétribution, afin qu'il ne soit pas sous-payé. "Malheureusement cette clause n'est pas encore mise en application au Burundi ; il n'y a que ce taux minimum de salaire qui est en vigueur depuis le début des années 1980 soit le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) fixé à 160 francs burundais (160 FBU) par jour et par travailleur dans tous les secteurs. C'est un salaire trop sous-estimé accusant un contraste fort avec les dures réalités du coût de la vie, spécialement en milieu urbain", a-t-il expliqué. Cette clause précise également que ces taux minima de salaire doivent être revus annuellement conformément au pouvoir d'achat des Burundais, des besoins et des moyens financiers disponibles. "Un SMIG basé sur les réalités burundaises du moment devrait être fixé pour éviter que certains employés ne subissent des injustices de la part de certains employeurs abusant des pouvoirs qui leur sont conférés", a-t-il insisté. M. Gahungu a relevé que grâce à l'exercice des pressions syndicales au cours des dernières années, le niveau des salaires s'est quelque peu amélioré au niveau du secteur public que parapublic. Toutefois, a-t-il renchérit, il faut déplorer le fait que le gouvernement burundais n'a pas suivi cet état de fait en décrétant en faveur d'une revue de la hausse du SMIG, aujourd'hui largement dépassé au regard de la cherté de la vie. "Pour rectifier le tir, tous les partenaires sociaux profiter de la révision du code de travail en cours, en se mettant ensemble pour que l'Etat du Burundi puisse fixer vers la hausse ces taux minima de salaire au pays", a-t-il recommandé par ailleurs.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});